Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260320-2026_32-DE

Délibération n°3

-

2026-32 | Election des adjoints

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 16 mars 2026, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : Julie MADOUASSE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

En présence de :
Marion LE POGAM, André BOUDART, Marie-Joseph BLANDIN, Jacques DÉSIGNÉ, Carole CHÉNAIS, Bruno GUÉRINEAU, Yann DUBOIS, Régis RIVIÈRE, Christelle MABON, Virginie ROUXEL, Arnaud COUÉ, Julie MADOUASSE, Clément ALLAIRE, Charlène ROLLO, Philippe ROJO.

Absent(s) :

Madame le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L2122-4 et L2122-7-2 du CGCT).

Après appel des candidatures, Madame le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Elle est composée de Monsieur André BOUDART, Madame Marie-Joseph BLANDIN, Monsieur Jacques DÉSIGNÉ, Madame Carole CHÉNAIS. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné pour l'élection du maire et dans les mêmes conditions.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	15
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages blancs (article L65 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260320-2026_32-DE

La liste conduite par Monsieur André BOUDART a obtenu 15 suffrages.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur André BOUDART. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe :

- Monsieur André BOUDART, premier adjoint,
- Madame Marie-Joseph BLANDIN, deuxième adjointe,
- Monsieur Jacques DÉSIGNÉ, troisième adjoint,
- Madame Carole CHÉNAIS, quatrième adjointe.

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 20 mars 2026,

Le secrétaire de séance,
Julie MADOUASSE

Le Maire,
Marion LE POGAM

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT